



ACQUISITION DE 7 192 LAMPES RECHARGEABLES POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

DU PROJET FONDS MONDIAL NMF2, VOLET MALARIA
GERE PAR LE PRINCIPAL RECIPIENDAIRE SANRU ASBL
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

DAO N° 005 / SANRU / FM / NMF 2 / 2018

Date de publication : 04 Décembre 2018

1. LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) a obtenu un financement du Fonds Mondial dans le cadre du Nouveau Modèle de Financement (NMF2). SANRU ASBL a été désigné comme Principal Récipiendaire (PR) pour la mise en œuvre d'une partie des activités de lutte contre la malaria à travers notamment :
 - L'approvisionnement des structures de santé en Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée ;
 - L'approvisionnement des structures de santé en médicaments de lutte contre la malaria ;
 - L'acquisition de divers produits non médicaux (matériel roulant, informatique, ...).
2. Conformément à la proposition de la RDC acceptée et financée par le Fonds Mondial sous le numéro : 628 et le nom : COD-M-SANRU se propose d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché d'acquisition des lampes rechargeables.
3. SANRU invite ainsi, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats intéressés à présenter une offre sous pli fermé cacheté pour la fourniture desdites lampes.

Le présent marché est à lot unique.

4. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur demande écrite à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de cent (100) dollars américains.

Le paiement sera effectué soit par virement bancaire en faveur de SANRU ASBL au compte n° 0240001631302/USD auprès de la Standard Bank RDC SARL, 12, Avenue de la Mongala, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo, code swift SBICCDKX, soit par chèque barré et certifié à l'ordre de SANRU ASBL, ou encore en espèces déposées à la caisse de SANRU ASBL, contre reçu.

Le Dossier d'appel d'offre sera envoyé, contre présentation de la preuve de paiement, par courrier électronique. Une version papier (tenant lieu de version officielle faisant foi) sera également remise à ceux qui se présenteront à l'adresse ci-dessous. En cas d'expédition sollicitée du Dossier d'Appel d'Offres, les frais y relatifs seront à charge du soumissionnaire.

5. Les Critères de qualification sont :

a) **Capacité financière**

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite de :

- Liquidités propres en présentant des attestations de banques prouvant qu'il pourra obtenir des facilités de crédit net du montant du marché ;



- Réalisation avec succès, au moins trois (3) marchés de même nature et du montant similaire durant les 3 dernières années (2015, 2016 et 2017) d'un montant égal ou supérieur au montant de la soumission (annexer le contrat et les procès-verbaux de réception signés par des commissions ad hoc).

SANRU asbl vérifiera l'effectivité d'exécution correcte de ces marchés. Toute fausse déclaration avérée entraînera l'annulation de la soumission.

b) Capacité administrative, technique et expérience

Le Soumissionnaire doit, présenter des preuves écrites à l'appui :

- Que les fournitures qu'il propose sont substantiellement conformes aux spécifications techniques du présent dossier d'appel d'offres (joindre les prospectus et ou catalogues des matériels proposés) ;
- de l'existence légale de l'entreprise. Pour les entreprises situées en RD Congo, il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM », et de l'attestation de quitus fiscal en cours de validité.

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.

6. Les offres seront accompagnées de la garantie de l'offre (modèle inclus dans le DAO) devant rester valide vingt-huit jours après l'expiration de la validité de l'offre d'un montant de 3 500,00 USD (Trois mille cinq cent Dollars Américains).

SANRU asbl vérifiera les garanties présentées par les soumissionnaires. Les offres des soumissionnaires ayant présenté les fausses garanties (de soumission) seront rejetées.

7. Les soumissions devront être déposées avant ou au plus tard le 22 janvier 2019 à 11 H 00' précises du matin (heure locale de Kinshasa). Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais ainsi que celles non accompagnées des garanties de soumission et des catalogues seront rejetées.
8. L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission des Marchés de SANRU asbl élargie aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent y assister, dans les locaux de SANRU asbl, le 22 janvier 2019 à 11 H 30' précises (heure locale de Kinshasa).
9. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Nationale de SANRU asbl, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous à dater du 10 décembre 2018 à 15 heures (heure locale de Kinshasa).

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL (SANRU ASBL)

Adresse physique: 76, Avenue de la Justice, Kinshasa/Gombe

République Démocratique du Congo

Tél. : (+243) 971019124

Email: procurement@sanru.org

Site Web: www.sanru.cd

Fait à Kinshasa, le 04 décembre 2018

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.H
Directeur Exécutif

